

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 414 expulsant du territoire de la Côte française des Somalie le sieur Kalopanagiotis (Gorgés).

n° 414

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 juillet 1942

Numéro JO

n° 548 du 31/07/1942

Date du numéro

31 juillet 1942

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; A u la loi du 3 décembre 1849 rendue appli cable à la colonie par décret du 29 mai 1874 promulgué à la Côte française des Somalis par arrêté du 18 septembre 1909

Vu la condamnation infligée au sieur Kalopanagiotis (Georges) le 3 février 1942, par la cour criminelle spéciale de Djibouti, pour trafic et détention illicite de boissons et hausse illicite.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le sieur Kalopanagiotis (Georges), de nationalité hellénique, est expulsé de la Côte française des Somalis et dépendances.

Art. 2

Le chef du service de la sûreté est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.